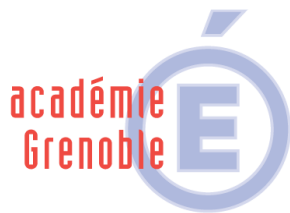


Grenoble, le 31 août 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Annie BOISBOUVIER  
Jean-Marc SIMON  
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques  
régionaux de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
de sciences de la vie et de la Terre  
des collèges et lycées publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le chef  
d'établissement

**Objet : courrier de rentrée 2012**

**Rectorat**

Collège  
des Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
(CIPR)

Réf 2010-54

Les IA-IPR de Sciences  
de la vie et de la Terre

Annie BOISBOUVIER  
Jean-marc SIMON

Téléphone  
04 76 74 70 60

Télécopie  
04 76 74 70 55

Mél :  
annie.boisbouvier  
@ac-grenoble.fr  
jean-marc.simon  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
7, place Bir-Hakeim  
BP 1065 - 38021  
Grenoble cedex

Adresse des bureaux  
7, place Bir-Hakeim  
38000 Grenoble

Chère et cher collègue,

Nous espérons que des vacances reposantes vous ont permis de récupérer de l'année scolaire passée. Comme chaque année, nous vous communiquons quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

## 1. COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

### → **LISTE DE DIFFUSION** (pour les nouveaux arrivés dans l'académie)

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges. Cette liste est modérée par l'inspection.

Seules les adresses professionnelles sont utilisées, à quelques exceptions près, notamment pour des professeurs qui ne sont plus en activité. Elles sont toutes automatiquement construites sur le même modèle :

[nom.prénom@ac-grenoble.fr](mailto:nom.prénom@ac-grenoble.fr) (le mot de passe étant votre numen, il est conseillé de changer ce dernier par la suite).

L'inscription à la liste des professeurs en exercice dans l'académie est automatique.

Vous pouvez connaître vos coordonnées, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) : <https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

### **Transfert vers un compte personnel :**

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case "**Activer le transfert automatique**" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case "**conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message.

## 2. TEXTES ET PROGRAMMES

### → **LES PROGRAMMES du collège** (BO spécial n°6 du 28 août 2008) :

[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/52/9/Programme\\_SVT\\_33529.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf)

Les **documents ressources** sont disponibles à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/D0018/ressources.htm>

### → **LE SOCLE COMMUN**

L'évaluation des compétences du socle ainsi que leur validation en troisième est une priorité nationale. Indépendamment de cette exigence institutionnelle et législative, le travail des compétences est une opportunité pédagogique importante et nouvelle.

Une compétence, en tant que mobilisation des connaissances, des capacités et des attitudes, en situation complexe et nouvelle, est l'occasion d'impliquer l'élève et de vérifier qu'il sait utiliser les outils dont il a été équipé lors des apprentissages.

L'évaluation des compétences peut et doit se faire dans toutes les situations où l'élève fait preuve d'autonomie.

Les items du socle peuvent (et doivent) être utilisés pour l'évaluation "au jour le jour" des apprentissages. C'est le cas notamment des capacités de notre discipline qui sont aussi celles de la compétence 3 : restituer, s'informer, raisonner, réaliser et communiquer. Il est important aussi de prendre en compte, notamment lors des travaux en groupe, les attitudes comme l'autonomie, la prise d'initiatives (compétence 7) et le respect des règles de vie en communauté (compétence 6). La maîtrise de la langue, compétence 1, est l'affaire de toutes les disciplines, de même que la compétence 4 de l'utilisation des TICE.

**Les grilles de référence :**

<http://eduscol.education.fr/pid25572-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

**Des "outils" :**

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>

**Le site "socle" académique (notamment la FAQ) :**

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/>

### → **LE LYCEE**

Comme nous vous l'avons signalé dans le courant de l'année sur la liste de diffusion et comme vous pouvez le lire dans les "nouvelles" du site disciplinaire, vous trouverez, sur le site EDUSCOL, les programmes, ressources et informations qui vous sont nécessaires dans votre activité professionnelle :

<http://eduscol.education.fr/svt/>

Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire 2012 sont consultables dans les bulletins officiels suivants :

**Programme de seconde** : Arrêté le 8 avril 2010, BO spécial n°4 du 29 av ril 2010

**Programmes de première ES-L et S** : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

**Programme de terminale S et de spécialité** : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

**En seconde**, le volume horaire d'enseignement rend plus difficile qu'auparavant la rédaction d'une trace écrite collective lorsqu'on souhaite, de façon louable et pertinente, privilégier l'approche expérimentale et pratique. Il est cependant nécessaire que les élèves puissent disposer d'un bilan de cours à la fois complet, simple et structuré. Ces bilans doivent montrer que la succession des activités menées en classes constitue un cheminement et une démarche de résolution du problème initial. Au lycée comme au collège, l'élaboration de bilans et résumés, à la maison, permet de travailler la maîtrise de la langue qui fait défaut chez de nombreux élèves

**Enseignements d'exploration de seconde** : vous trouverez les programmes et ressources en consultant l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/programmes-et-ressources-pour-faire-la-classe/lycee/seconde.html>

**Accompagnement personnalisé** : deux sites, un national et un académique (Texte de référence : Bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010) :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accompagnement-personnalise.html>

<http://www.ac-grenoble.fr/reformelycee/>

**TPE** : Des ressources sont disponibles :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/tpe-travaux-personnels-encadres.html>

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article525>

Les thèmes sont les mêmes que pour l'année 2011-2012 :

<http://www.education.gouv.fr/cid56641/mene1115484n.html>

**Première ES-L**, le programme, le plus souvent traité par deux professeurs de disciplines différentes doit conduire les élèves à comprendre les liens entre ce qui est enseigné en SVT et en SPC (ex : la vision). Un travail de concertation en amont des binômes ou équipes devrait permettre ou faciliter cette cohérence qui s'exprimera notamment par la rédaction d'une trace écrite commune : un même support (cahier ou classeur) ou une méthode (trame heuristique commune) sont des éléments essentiels pour aider les élèves. Les évaluations sont, autant que possible, à concevoir et à corriger ensemble, notamment le commentaire rédigé, comme ce sera le cas lors de l'épreuve anticipée...

Vous pouvez consulter **les sujets zéro du baccalauréat scientifique et ES-L** :

<http://eduscol.education.fr/cid48134/des-sujets-de-svt-au-baccalaureat.html>

Les sujets de baccalauréat des séries ES-L et S des sessions précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Besançon :

[http://artic.ac-besancon.fr/svt/act\\_ped/svt\\_lyc/eva\\_bac/banque\\_bac\\_s.htm](http://artic.ac-besancon.fr/svt/act_ped/svt_lyc/eva_bac/banque_bac_s.htm)

**Terminale S** : en attendant les journées de l'inspection à venir, le groupe de formateurs pour le lycée propose **des pistes et ressources académiques** :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/TS/Term-S-reflexions-acad-grenoble.doc>

**Des ressources nationales sont disponibles** :

<http://eduscol.education.fr/cid60742/ressources-pour-la-classe-terminale-du-lycee-general-et-technologique.html>

**Enseignement de spécialité** : les contenus cognitifs, volontairement peu denses doivent permettre de travailler et de développer chez les élèves les compétences expérimentales individuelles et la démarche personnelle, dont les capacités manipulatoires et les attitudes (autonomie, prise d'initiatives et esprit critique).

Comme au collège **l'évaluation des compétences au lycée** est tout aussi importante que celle des seules connaissances et capacités isolées. Les élèves, déjà bien formés au collège, poursuivent et renforcent leur acquisition de capacités (savoir-faire), développent leurs attitudes (savoir-être) tout au long de leur scolarité. Il est donc important de veiller à évaluer ces compétences dès la classe de seconde, dans des **situations aussi ouvertes que possibles** pour nécessiter la **mobilisation des acquis** et pas seulement la réalisation de procédures simples sur des cheminements tracés pour tout le monde.

**L'ECE** : C'est une épreuve lourde à organiser mais appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves, qui permet à ces derniers de montrer la maîtrise de leurs acquis expérimentaux après sept années de formation, dans le cadre notamment de la **compétence 3 du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **compétences 7** (autonomie et initiative), **6** (respect de règles et travail en groupe), **4** (utilisation des TICE) et **1** (maîtrise de la langue).

**Les fiches techniques sont désormais extraites** des sujets afin de ne pas les surcharger, éviter les impressions inutiles et permettre une réutilisation d'une année sur l'autre. **Ces fiches peuvent et doivent être mises à disposition de vos élèves** pendant les activités ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/index.php?d=e&d=L>

Des nouveautés ont accompagné les **sujets de la session 2012** :

- Protocoles moins guidés

- Barème "en curseurs" proposés en double d'un barème "classique", pour familiarisation. Ces barèmes se généraliseront sans doute, seuls, pour la version 2013. Des sujets "zéro" seront publiés prochainement par l'inspection générale.

⇒ **Les résultats du baccalauréat :**

Voir annexe 1

### 3. FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

#### → **FORMATIONS ET STAGES**

Consulter le site : <http://www.ac-grenoble.fr/daaf/>

Le **plan académique de formation** à inscription individuelle (Paf-i) est disponible au téléchargement à l'adresse :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article984>

Les inscriptions, ouvertes jusqu'au **14 Septembre 2012**, sont à effectuer sur **GAIA**.

**Pour s'inscrire au PAF, il n'est pas trop tard :**

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article946>

#### ➤ **Journées de l'inspection (JDI) en lycée :**

**Attention** : Contrairement aux années précédentes, vous devez cette année vous inscrire vous-mêmes pour les journées de l'inspection (JDI).

Pour cette nouvelle année scolaire, les journées de l'inspection concerneront le **nouveau programme de terminale S**. Deux professeurs peuvent s'inscrire, un pour le tronc commun et un pour la spécialité.

#### ➤ **Réseaux pédagogiques de proximité (RPP ou R2P2) :**

Les RPP ou R2P2 sont des stages visant à mutualiser les ressources en lien avec les nouvelles attentes relatives aux programmes officiels et aux différentes réformes (réforme du lycée, socle commun des connaissances et des compétences). Comme l'année passée, les RPP concernent le collège et le lycée.

#### ➤ **Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :**

Les formations aux **concours internes**, CAPES et agrégation, se dérouleront tous les mercredis à partir **du 26 septembre 2012** jusqu'aux épreuves d'admission. Le lieu (dans l'agglomération grenobloise) est à définir, il sera précisé sur le site de la DAAF et sur la liste de diffusion. Remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit et à l'oral sont réparties sur les séances de l'année.

(Voir Annexe 2 et site académique)

#### → **CONFERENCES SCIENTIFIQUES**

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG), le muséum d'histoire naturelle de Grenoble, le centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et l'inspection pédagogique régionale organisent, dans le cadre d'un cycle interdisciplinaire dont le thème est « **Qu'est-ce que l'homme ?** », une série de conférences.

En parallèle, vous pouvez vous inscrire à la formation interdisciplinaire SVT-Philosophie qui traite du même thème.

Deux conférences « **Pétrole et géothermie : exploration, production pétrolière et géothermie** » par Gilles De Broucker ainsi que « **Biodiversité : mesures avec des outils classiques et moléculaires** » par Gilles Raye sont proposées sur l'application GAIA. Il est nécessaire de s'inscrire sur l'application GAIA pour pouvoir obtenir un ordre de mission.

Toutes ces conférences sont programmées les mercredis. *Les dates et lieux seront définis ultérieurement.*

### 4. ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Dans le cadre du socle commun, les actions éducatives et sorties scolaires sont autant d'occasion d'évaluer les attitudes et les capacités développées par les élèves.

→ **Le jeu-concours académique "Rallye Sciences"** est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées a participé en 2011-2012. Cette année, le thème retenu est « **codes et communication** ». Si vous avez une ou des idées d'activités "ludiques" à proposer, n'hésitez pas à contacter Catherine CHOVET, par courrier électronique ([catherine.chovet@ac-grenoble.fr](mailto:catherine.chovet@ac-grenoble.fr)).

→ **La fête de la science** aura lieu du 10 au 14 octobre 2012  
<http://www.fetedelascience.education.gouv.fr/>

→ **Les olympiades des géosciences :**

Cette année, nous avons obtenu d'excellents résultats avec l'obtention d'une médaille d'or (Baptiste FONTON – lycée Barthélémy de Laffemas à Valence) et d'une médaille d'argent (Lucile DARLIX – lycée du Grésivaudan à Meylan).

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le BO 39 du 01 novembre 2007:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

Les sujets des années précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Dijon :

[http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php3?id\\_rubrique=37](http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php3?id_rubrique=37)

### → **Education au développement durable :**

**Nathalie Carenco**, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry ([Nathalie.Carenco@ac-grenoble.fr](mailto:Nathalie.Carenco@ac-grenoble.fr)) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter si vous avez besoin.

### → **Education à la sexualité :**

**Laurence Communal** ([laurence.communal@wanadoo.fr](mailto:laurence.communal@wanadoo.fr)), professeure au collège Evire d'Annecy et chargée de mission à mi-temps, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets et peut être destinataire de toutes les questions ou difficultés. Elle a participé à plusieurs publications de la DGESCO et co-écrit récemment un ouvrage, "éducation à la sexualité au collège et au lycée", publié par le CRDP de Grenoble.

Elle aura cette année une mission nationale à la DGESCO.

## 5. EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

➤ Dépliant "**RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE**" en version PDF à l'adresse :

[http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque\\_securite\\_SVT.pdf](http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque_securite_SVT.pdf)

➤ Site national relatif à la sécurité dans les laboratoires:

[http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/labo/securite\\_svt/index.htm](http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/labo/securite_svt/index.htm)

## 6. INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement etc.) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences etc.).

### **Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :**

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**.

Depuis la rentrée 2011 le **cahier de texte numérique** est obligatoire (*Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010*). Il est nécessaire que l'inspecteur puisse disposer d'une **version imprimée**.

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **version "papier" des contrôles** de la classe.
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.

### **Concernant l'activité générale de l'enseignant :**

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

### **Organisation de l'entretien :**

L'entretien est prévu statutairement pour durer une heure environ. Il doit être l'occasion de valider les points forts et identifier les points faibles de l'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur la personne mais sur les pratiques. Ces dernières évoluant avec les injonctions institutionnelles (comme la mise en œuvre du socle commun et la réforme du lycée, entre autres, ...) et avec le public élève, la participation aux formations est particulièrement soulignée.

Les principaux observables sont :

- Travaux pratiques concrets réalisés.
- Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces personnelles, corrigées, dans le cahier-classeur. Place faite à l'autonomie des élèves ;
- Traces écrites collectives et implication des élèves dans leur élaboration ;
- Evaluation des capacités expérimentales.
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissage.
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, de la diversité des élèves.

- Maîtrise de la langue (écrit et oral) ;
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, des **élèves en difficultés** (travail individualisé).

Le **BO n°1 du 04 janvier 2007** précise **les dix compétences** attendues d'un enseignant en formation à l'IUFM : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/1/MENS0603181A.htm>

## **→ RESPONSABILITES D'INSPECTION**

### **Inspecteurs :**

#### **Annie Boisbouvier**

[Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr](mailto:Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr)

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 12 37 07 47

#### **Jean-Marc Simon**

[Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr](mailto:Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr)

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 10 99 06 47

### **Chargés de mission d'inspection :**

- **Catherine Chovet** (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)
- **Jean-Christophe Ciccicone** (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)
- **Catherine Lamy** (professeure agrégée au lycée Paul Héroult, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)
- **Nicole Michel** (professeure agrégée au lycée E. Herriot, Voiron)
- **Nathalie Patermo** (professeure agrégée au lycée Europole, Grenoble)

### **REMERCIEMENTS :**

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre  
Académie de Grenoble

## ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat

Comme chaque année, nous remercions vivement les collègues qui assurent avec compétence et dévouement les missions de coordonnateur de centre de correction. Leur implication permet un travail d'entente et d'harmonisation particulièrement efficient, propice à des corrections les plus sereines possibles, dans l'intérêt des candidats que nous avons à évaluer.

Pour les séries L et ES, la correction organisée dans les centres de baccalauréat, bien qu'intense, a donné entière satisfaction, notamment parce que de bonnes conditions d'accueil ont été prévues par les chefs de centre, les coordonnateurs et les professeurs de l'établissement que nous tenons à remercier en notre nom à tous. Les correcteurs apprécient généralement de pouvoir harmoniser en direct leurs pratiques d'évaluation, sur un temps court.

Les sujets sont disponibles à de nombreuses adresses. Par exemple le site académique de Besançon qui propose un historique des sujets de L, ES et S :

[http://artic.ac-besancon.fr/svt/act\\_ped/svt\\_lyc/eva\\_bac/evabac.htm](http://artic.ac-besancon.fr/svt/act_ped/svt_lyc/eva_bac/evabac.htm)

### → Épreuve anticipée du baccalauréat – série ES-L :

Données à partir des remontées à l'issue des corrections

Partie 1 (Commentaire rédigé) : 4,4/8
Partie 2 (SPC) : 3,8/6
Partie 3 (SVT) : 3,6 /6
<b>Moyenne générale : 11,74/20</b>

La partie 1 du commentaire rédigé et sa correction, commune aux deux disciplines SPC et SVT, ont quelque peu modifié les habitudes de corrections mais au final, après un nécessaire temps d'adaptation, les correcteurs ont apprécié ce moment de réelle concertation. Nous espérons que cette correction concertée enrichira les pratiques pendant l'année.

### → Baccalauréat – série S (voir récapitulatif, par discipline et spécialité depuis 1996, ci-dessous)

Résultats académiques de l'écrit (avec ECE):

Spécialité	%	Moyenne (/ 20)
<b>Maths</b>	<b>21,8</b>	<b>14,4</b>
<b>SPC</b>	<b>35,8</b>	<b>13,7</b>
<b>SVT</b>	<b>42,4</b>	<b>14,5</b>

**Nous nous réjouissons de ces très bons résultats** qui valident une formation solide et motivante et des critères de correction cohérents avec les exigences nationales exprimées dans le programme. **Cela doit nous inciter à éviter toute inflation cognitive et à travailler tout autant les méthodes, qu'elles soient d'investigation, expérimentales et pratiques, ou de restitution réfléchie des connaissances.**

Il est important que la programmation sur l'année prenne en compte un **temps de révision**, qui permettra la maturation entre la **compréhension** des notions, leur **assimilation** et leur **mise en œuvre**.

### → Convocation des correcteurs

**Tout professeur enseignant pendant l'année en terminale S, en 1<sup>ère</sup> L ou en 1<sup>ère</sup> ES est susceptible d'être convoqué pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et, automatiquement, pour les épreuves orales du second groupe.** Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage d'études ou d'agrément, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEX.**

Grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, **aucun enseignant ne corrige plus de deux années consécutives en série scientifique.** Les contraintes, notamment de distance, font que de très rares entorses à ce principe tacite peuvent encore avoir lieu. Si les services de la DEC et l'inspection pédagogique font tout leur possible pour respecter ce principe, la mission de correction des examens et concours demeure une obligation statutaire et permet de prendre la mesure des exigences de l'examen.

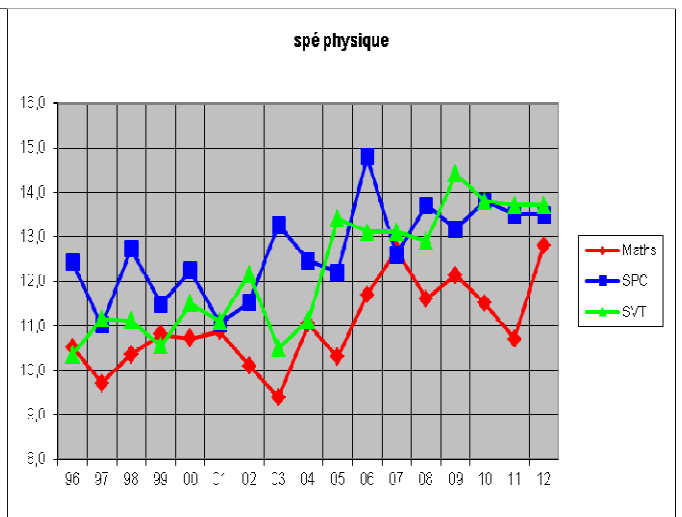
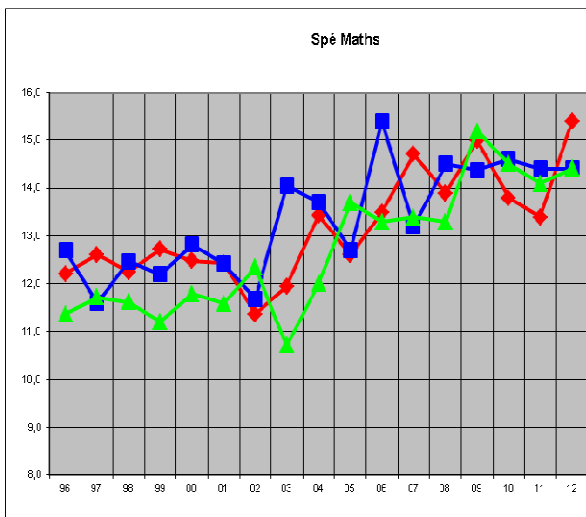
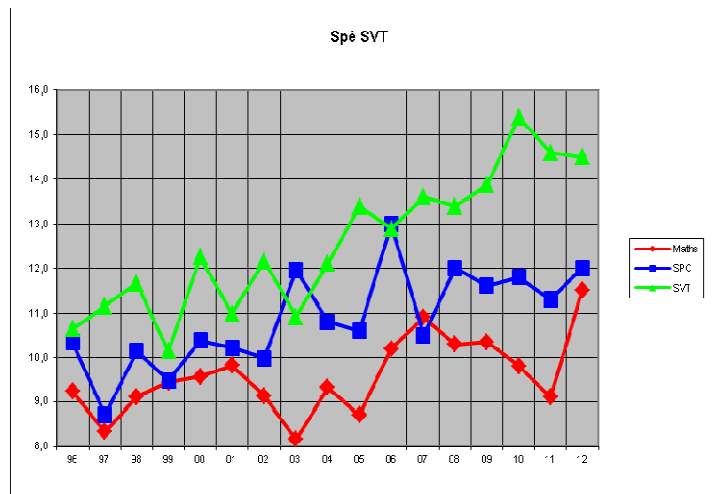
Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court de correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergies pour son organisation.

## ANNEXE 1 : résultats du baccalauréat scientifique session 2012 en fonction des spécialités

Moy année	Spécialité Maths																
	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
<b>Maths</b>	12,2	12,6	12,3	12,7	12,5	12,4	11,4	12,0	13,4	12,6	13,5	14,7	13,9	15,0	13,8	13,4	<b>15,4</b>
<b>SPC</b>	12,7	11,6	12,5	12,2	12,8	12,4	11,7	14,1	13,7	12,7	15,4	13,2	14,5	14,4	14,6	14,4	<b>14,4</b>
<b>SVT</b>	11,4	11,7	11,6	11,2	11,8	11,6	12,3	10,7	12,0	13,7	13,3	13,4	13,3	15,2	14,5	14,1	<b>14,4</b>
<b>% spé</b>	33,0	33,0	32,0	30,0	29,0	31,0	30,0	28,0	25,2	24,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,4	22,8	<b>21,8</b>

année	Spécialité SPC																
	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
<b>Maths</b>	10,5	9,7	10,4	10,8	10,7	10,9	10,1	9,4	11,0	10,3	11,7	12,7	11,6	12,1	11,5	10,7	<b>12,8</b>
<b>SPC</b>	12,4	11,0	12,7	11,5	12,2	11,1	11,5	13,3	12,5	12,2	14,8	12,6	13,7	13,2	13,8	13,5	<b>13,5</b>
<b>SVT</b>	10,4	11,2	11,1	10,6	11,5	11,1	12,2	10,5	11,1	13,4	13,1	13,1	12,9	14,4	13,8	13,7	<b>13,7</b>
<b>% spé</b>	28,0	29,0	30,0	33,0	35,0	34,0	32,0	31,0	33,2	34,0	37,5	37,0	35,5	37,0	36,3	35,1	<b>35,8</b>

année	Spécialité SVT																
	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
<b>Maths</b>	9,2	8,3	9,1	9,4	9,6	9,8	9,1	8,2	9,3	8,7	10,2	10,9	10,3	10,4	9,8	9,1	<b>11,5</b>
<b>SPC</b>	10,3	8,7	10,1	9,5	10,4	10,2	10,0	12,0	10,8	10,6	13,0	10,5	12,0	11,6	11,8	11,3	<b>12,0</b>
<b>SVT</b>	10,6	11,2	11,7	10,1	12,3	11,0	12,2	10,9	12,1	13,4	12,9	13,6	13,4	13,9	15,4	14,6	<b>14,5</b>
<b>% spé</b>	40,0	39,0	38,0	36,0	35,0	36,0	38,0	40,0	41,6	42,0	40,5	41,0	42,5	41,0	41,2	42,1	<b>42,4</b>





## ANNEXE 2 : les concours internes (CAPES et agrégation)

### Les formations promotionnelles

Les formations aux concours internes, CAPES et Agrégation, se dérouleront tous les mercredis à partir du 26 septembre 2012 jusqu'aux épreuves d'admission. Le lieu (dans l'agglomération grenobloise) est à définir, il sera disponible sur le site de la DAAF à l'approche de la date et nous transmettrons l'information sur la liste de diffusion. Remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit et à l'oral sont réparties sur les séances de l'année. Pour le Capes, une aide sera apportée à la constitution du RAEP (voir plus bas).

La préparation aux concours, de l'avis de tous, est un atout pour la réussite aux concours mais constitue également un lieu d'échanges et d'enrichissement pédagogique.

Toutes les informations ci-dessous peuvent se trouver sur le site académique.

*N'hésitez pas à joindre Catherine Chovet, responsable des formations promotionnelles, (catherine.chovet@ac-grenoble.fr) pour tout renseignement.*

### Les inscriptions :

#### - au concours

Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées **du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 heures, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures**, heure de Paris.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

#### - à la préparation au CAPES

auront lieu le 12 Septembre 2012 à l'IUFM de Grenoble :

à 14h00 : inscription et information avec la présence de la Division des EXamens et concours - DEX –

à 15h00 : présentation de la préparation et du concours (jusqu'à 17h00).

Attention : la présence des candidats à cette séance est importante. L'intérêt manifesté est un garant du maintien des préparations.

**Nous rappelons que les vacataires, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne.**

#### - à la préparation à l'Agrégation

sont ouvertes depuis le 4 juin 2012 et ce jusqu'au 14 septembre 2012 sur Gaïa (se munir du NUMEN et du code suivant : Code dispositif : 12A0080001)

### Les concours

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

et de manière plus générale :

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr/cid60110/capes-concours-interne.html>

### Les programmes des concours session 2013 :

#### **AGREGATION :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/agregation\\_interne/61/6/p2013\\_agreg\\_int\\_svstu\\_204616.pdf://www.education.gouv.fr/cid54776/menh1031995n.html](http://cache.media.education.gouv.fr/file/agregation_interne/61/6/p2013_agreg_int_svstu_204616.pdf://www.education.gouv.fr/cid54776/menh1031995n.html)

**Attention changement cette année : les programmes sont ceux mis en œuvre pour l'année scolaire 2012-2013, ce qui implique que le nouveau programme de terminale est à prendre en compte.**

#### **CAPES :**

[http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-session-2013.html#Concours\\_de%20l'agrégation](http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-session-2013.html#Concours_de%20l'agrégation)

**Épreuves d'admissibilité** : ensemble des rubriques des programmes de la discipline en vigueur au collège, au lycée et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, porté au niveau universitaire du concours.

**Épreuves d'admission** : ensemble des rubriques des programmes de la discipline en vigueur au collège et au lycée porté au niveau universitaire du concours.

(publié le 13 décembre 2011).

### Dates et modalités

**CAPES** : Le dossier de Raep doit être adressé au plus tard le lundi 21 janvier 2013, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous-direction du recrutement, bureau DGRH D4, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

#### **AGREGATION :**

- Composition à partir d'un dossier fourni au candidat : jeudi 24 janvier 2013 de 9 heures à 14 heures.

- Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse : vendredi 25 janvier 2013 de 9 heures à 14 heures.

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission pourront être consultés à partir du mois de novembre 2012 sur Publinet.

### Rapports de jury :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>